

*Antrag des Vorstehers des Politischen Departements, P. Cérésolle,
an den Bundesrat*

Berne, 23 octobre 1873

Le Département soussigné a l'honneur de soumettre au Conseil fédéral les comptes de la réception du Schah de Perse, Nasser ed Din, à Genève, les 20, 21, 22, 23 et 24 Juillet 1873. Le Département estime qu'il serait superflu de faire ici un rapport détaillé sur la manière dont les délégués du Conseil fédéral ont rempli la mission qui leur était confiée, une narration de ce genre ne serait qu'une répétition des récits déjà publiés à satiété par les journaux suisses et étrangers.

Cependant une simple consignation dans un acte officiel des dispositions prises par le Conseil fédéral pour recevoir, au nom de la Confédération, sur le territoire suisse, un souverain étranger ayant fait annoncer officiellement sa visite présenterait quelque intérêt pour l'avenir, quand cela ne serait qu'au point de vue de la constatation d'un fait unique encore dans l'histoire politique de la Confédération depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 1848.

Ayant pris connaissance d'une dépêche de la Légation suisse à Paris du 15 Juillet¹ annonçant définitivement l'arrivée du Schah de Perse à Genève pour le Samedi 19 Juillet, le Conseil fédéral désigna le 16 du même mois M. le Conseiller fédéral Borel et le soussigné pour se rendre à Genève en qualité de délégués officiels.²

Le temps était trop court pour que les délégués du Conseil fédéral, retenus d'ailleurs à Berne par la session de l'Assemblée fédérale, pussent faire procéder eux-mêmes sur place aux préparatifs indispensables pour une réception de ce genre. Il profitèrent donc de l'offre qui leur fut faite par les autorités cantonales et municipales de Genève de se charger des mesures à prendre et ils durent s'en rapporter à ces autorités pour les détails de l'organisation. Les délégués du Conseil fédéral ne peuvent que rendre hommage à la bonne volonté et à l'obligeance parfaite avec laquelle les autorités et la population de Genève ont coopéré à l'accueil fait au Schah. A certains égards même, le désir de faire à un souverain étranger un accueil convenable a entraîné les autorités genevoises au delà des limites que les délégués du Conseil fédéral auraient désiré voir observées. C'est ce qui explique en grande partie le chiffre élevé des comptes qu'il s'agit de solder aujourd'hui. Il est juste d'ajouter toutefois que l'Etat de Genève en prend une partie à sa charge.

Les délégués du Conseil fédéral, ainsi que le Secrétaire du Département Politique et M.A. de Goumëns à Morges, ancien officier Général en Perse qu'ils avaient désigné pour leur servir d'intermédiaire auprès du Schah se rendirent à Genève le 19 Juillet.

Les principales rues de la ville avaient été pavoisées par les soins de l'autorité

1. *Nicht abgedruckt.*

2. *Vgl. E 1004 1/94, Nr. 3745.*

municipale et de la population et une salle du bâtiment de la gare disposée par la C^{ie}- Paris-Lyon-Méditerranée pour servir de salle de réception.

Le 20 Août dans l'après-midi Nasser ed Din arriva à Genève par le chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée avec une suite de 40 personnes et 30 domestiques. Les délégués du Conseil fédéral accompagnés des autorités cantonales et municipales de Genève le reçurent à la gare. Le Président de la Confédération lui souhaita la bienvenue sur le sol de la Suisse et les délégués l'accompagnèrent à l'Hôtel des Bergues où le Schah avait fait arrêter des appartements pour lui et sa suite.

Pendant cette première journée et celle du lendemain les délégués du Conseil fédéral agirent auprès de l'entourage du Schah et auprès de celui-ci pour le détourner de l'idée très arrêtée qu'il avait manifestée d'aller à Berne rendre visite au Conseil fédéral. Craignant les inconvénients qui résulteraient de ce voyage inattendu pour le Conseil fédéral très occupé en ce moment vu la présence de l'Assemblée fédérale à Berne et redoutant les dépenses considérables qu'auraient entraînées une seconde réception dans la ville fédérale les délégués estimèrent que tout en remplissant les devoirs de l'hospitalité il fallait faire comprendre à leur hôte que l'intention du Conseil fédéral était de le recevoir officiellement à Genève. Dans ce but ils organisèrent le programme de manière à le retenir à Genève jusqu'à son départ pour l'Italie fixé au Jeudi 24 Juillet. Ce programme fut admis par le Schah qui renonça définitivement au voyage à Berne quand il sut que la réception de Genève était officielle et que le Conseil fédéral ne s'attendait pas à voir arriver Nasser ed Din au siège même des autorités fédérales.

La journée du Lundi 21, fut remplie par une promenade en bateau à vapeur sur le lac Léman et un dîner à l'Hôtel des Trois Couronnes à Vevey. A ce dîner avaient été invités les autorités cantonales (Conseil d'Etat et Président du Grand Conseil) de Genève, de Vaud et du Valais, Etats riverains du Lac et des délégués des autorités municipales de Genève et de Vevey. Les délégués du Conseil fédéral ayant été informés de la présence à Vevey du Roi de Hollande Guillaume III, voyageant incognito sous le nom de Comte de Büren, ils crurent devoir lui adresser une invitation qu'il accepta. M. le Sénateur Melegari, Ministre d'Italie à Berne, s'étant rendu auprès du Schah par ordre de son Gouvernement assistait aussi au dîner. Un feu d'artifice et une illumination de la rade de Genève offerts par le Gouvernement Genevois et le Conseil Administratif de la ville de Genève saluèrent la rentrée du bateau le soir du même jour.

Pendant la journée suivante il n'y eut aucune cérémonie officielle; le Schah de Perse en profita pour faire de son chef et à ses frais une promenade à Monnetier et au Salève sur territoire français.

Le Mercredi eut lieu à l'Hôtel de la Paix un dîner officiel auquel assistaient outre le Schah et une partie de sa suite désignée par lui, les représentants des autorités cantonales et municipales de Genève, M. le Général Dufour, M.M. Melegari et le Prince Gortschacow, Ministre de Russie et quelques fonctionnaires et officiers supérieurs fédéraux et cantonaux qui avaient pris une part active à la réception du Schah.

Après ce dîner les Délégués visitèrent avec leur hôte les bâtiments académiques et l'Athénée de Genève, puis se rendirent avec lui dans une campagne voisine où les avait invités M. le Professeur Alph. Favre. Le [soir] du même jour, 23 Juillet, sur le désir des délégués du Conseil fédéral et sur l'ordre exprès du Schah,

fut signé le traité de commerce entre la Suisse et la Perse qui avait fait l'objet de négociations et de pourparlers les jours précédents.³

Le Jeudi 24 Juillet, Nasser ed Din quitta le territoire suisse pour se rendre en Italie par le Mont-Cenis. Les délégués du Conseil fédéral l'accompagnèrent à la gare de Genève à son départ et reçurent ses remerciements réitérés pour l'accueil qui lui avait été fait en Suisse.

Après avoir rappelé en quoi a consisté la réception du Schah de Perse le Département sousigné à l'honneur de porter à la connaissance du Conseil fédéral que le chiffre total des dépenses se monte à Fr. 35,798.— dont voici le détail:

Dépenses faites directement par le Département Politique	
suivant justification ci-jointe	Fr. 1 235.55
Hôtel des Trois Couronnes, Vevey	Fr. 8 100.—
Hôtel de la Paix à Genève	Fr. 6 500.—
Restauration du Bateau à Vapeur le Winkelried	Fr. 1 425.40
Compte de l'Etat de Genève dont ci-joint le détail	Fr. 18 537.05
Total	Fr. 35 798.—

il faut en déduire Fr. 6211.60 que le Gouvernement de Genève a déclaré vouloir prendre à sa charge, ce qui laisserait une dépense totale pour la Confédération de Fr. 29 586.40

Considérant que des 13 000 Fr. votés au budget de 1873 pour frais de représentation il ne reste plus en caisse que Fr. 1908.— le Département soussigné a l'honneur de proposer au Conseil fédéral:

1. De demander à l'Assemblée fédérale un crédit supplémentaire de 28 000 francs au poste III.A.9 du budget.

2. D'autoriser en attendant le Département à payer les comptes ci-joints.

3. De remercier le Conseil d'Etat du Canton de Genève des services qu'il a rendus au Conseil fédéral à l'occasion de la réception du Schah de Perse; de le remercier aussi de ce qu'il a bien voulu se charger d'une partie des frais de cette réception.

4. D'inviter le Conseil d'Etat de Genève à bien vouloir se faire l'organe des mêmes sentiments du Conseil fédéral vis-à-vis du Conseil Administratif de la ville de Genève.⁴

3. Vgl. die Botschaft des Bundesrates zum Freundschafts- und Handelsvertrag mit Persien und den dort abgedruckten Vertragstext (BBl 1873, 4, S. 529—532).

4. In seiner Sitzung vom 7. 10. 1873 wies der Bundesrat den Antrag an das Departement zurück, mit dem Auftrag [...] sich mit der Regierung des Kantons Genf über die Ausscheidung derjenigen Kosten, welche nicht durch Anordnung des Bundesrathes veranlasst sind und über Übernahme derselben seitens der dortigen Behörden (Kanton oder Stadt) zu verständigen [...] (E 1004 1/95, Nr. 5919). Den daraufhin vom Departement mit Datum vom 27. 11. 1873 gestellten Antrag, die umstrittenen Kosten in der Höhe von Fr. 18537.05 zwischen Bund und Kanton Genf aufzuteilen (E 2/1050), wurde vom Bundesrat am 28. 11. 1873 gutgeheissen (E 1004 1/95, Nr. 6336). Im weiteren wurde bei dieser Gelegenheit dann auch der vom Parlament zu bewilligende Zusatzkredit zur Deckung der Repräsentationskosten von Fr. 28'000 auf Fr. 25'000 reduziert und beschlossen, der Regierung von Genf den Betrag von Fr. 9'268.53 unter Verdankung der anlässlich des Schahbesuchs geleisteten Dienste auszuzahlen.